

Déclaration d'impôts pour la paix 2007

***Conscience Canada (CC) en collaboration avec
Nos impôts pour la paix (NIPP)***

**Si nous
voulons
la paix...**



**cessons de
payer pour
la guerre.**

Exprimez votre refus de financer la guerre 
***Réaffectez une partie symbolique de vos
impôts militaires***  ***Réaffectez la totalité
de vos impôts militaires***

RAPPORT D'IMPÔTS POUR LA PAIX: Déclaration d'objection aux impôts militaires

Pour qui est ce Rapport d'impôts pour la paix?

Ce formulaire s'adresse aux personnes qui s'objectent aux dépenses militaires soit pour des motifs de principes ou de conscience et qui souhaitent faire connaître leur objection au gouvernement canadien. *Même si ceci n'est pas un formulaire officiel de Déclaration de revenus et de prestations*, il n'y a pas faute à l'utiliser et nous ne connaissons aucune accusation criminelle qui aurait été portée contre les 1000 Canadiens et + qui ont exprimé leur objection de conscience aux impôts militaires depuis que Conscience Canada (Nos impôts pour la paix [NIPP]) a commencé en 1978.

Comment remplir votre Formulaire d'impôts pour la paix?

Ce formulaire comprend deux parties : la Partie A et la Partie B. Veuillez compléter uniquement l'une **OU** l'autre en signant et en datant la déclaration approuvée.

Partie

La Partie A s'adresse à ceux et celles qui souhaitent faire une déclaration sans retenir ou rediriger la portion de leurs impôts qui correspond aux dépenses du ministère de la Défense nationale. La Partie A s'adresse aussi aux personnes qui ne paient pas d'impôts ou à qui Revenu Canada doit un remboursement.

Directives pour la Partie A : Après avoir signé et daté la Déclaration de la Partie A, veuillez la retourner ou la poster avec votre Déclaration de revenus et de prestations au Centre fiscal de votre région. Détachez le coupon au bas de la page et postez-le à Conscience Canada ou à NIPP (ou envoyez-nous un courriel) afin que nous puissions enregistrer votre objection aux impôts militaires.

Partie

La Partie B s'adresse aux personnes dont les principes ou la conscience les amènent à rediriger la partie de leurs impôts (ou un montant symbolique) qui va aux dépenses militaires. Puisque le gouvernement canadien ne reconnaît pas encore l'objection de conscience aux impôts militaires comme un droit légal, la décision de rediriger une partie de vos impôts risque d'entraîner l'une ou l'autre des réactions habituelles de l'ARC, y compris un ordre légal de payer les montants dus à l'ARC et les intérêts encourus. Pour plus d'informations, consultez le site internet de CC (www.consciencecanada.ca) ou de NIPP (www.nipp.ca).

Directives pour la Partie B :

1. Après avoir complété votre Déclaration de revenus et de prestations jusqu'au « Solde dû », revenez au « Total de l'impôt fédéral à payer » et calculez 8,4% (dépenses de la Défense nationale en 2007) de ce montant. Déduisez ce 8,4% du chèque que vous envoyez au Receveur général. Si vous avez choisi de retenir un montant symbolique, déduisez ce montant.
2. Faites un chèque à ce montant au Fonds en fiducie de Conscience Canada ou au Fonds pour la paix de NIPP et envoyez-le à l'organisation de votre choix en spécifiant si vous tenez à garder les intérêts de ce montant placé ou si vous acceptez qu'ils soient utilisés pour le travail de l'organisation. L'organisation choisie gardera cet argent en votre nom et vous le remettra sur demande.
3. Après avoir signé et daté la Déclaration de la Partie B, veuillez la retourner ou la poster avec votre Déclaration de revenus et de prestations au Centre fiscal de votre région.

Copies au ministre des Finances et aux autres députéEs

Les membres de CC et NIPP vous encouragent à envoyer une copie de votre Formulaire d'impôts pour la paix accompagné d'une lettre au ministre fédéral des Finances en lui expliquant pourquoi vous aimeriez que vos impôts appuient des initiatives de paix plutôt que la guerre ou la violence. Nous vous invitons aussi à en envoyer des copies (sans timbre à la Chambre des Communes, Ottawa, ON K1A 0A6, ou par courriel) au ministre du Revenu, à tous les chefs de partis fédéraux, et à votre députéE. Les informations nécessaires se trouvent au <http://www.consciencecanada.ca>.

Les Fonds des impôts pour la paix

En attendant l'adoption d'une Loi sur l'objection de conscience, Conscience Canada et Nos impôts pour la paix, qui sont des organismes à buts non lucratifs entièrement gérés par des bénévoles, fournissent un moyen concret aux Objecteurs de conscience aux impôts militaires. En redirigeant la portion militaire de vos impôts (ou une partie symbolique de celle-ci) dans l'un ou l'autre des Fonds des impôts pour la paix, vous envoyez un message au gouvernement canadien, lui indiquant clairement que vous voulez que vos impôts servent pour la paix et non pour la guerre.



Oui ! Je refuse de payer pour la guerre et je veux que mes impôts servent à la paix

- J'ai rempli la partie A du Rapport d'impôts pour la paix et j'en ai envoyé une copie au Centre fiscal avec ma Déclaration de revenus et de prestations 2007.
- J'ai informé mon députéE, le ministre des Finances, le ministre du Revenu, le Premier ministre et les chefs des partis d'opposition de mon objection à payer des impôts pour la guerre et de mon désir d'obtenir une loi autorisant les impôts pour la paix.

Nom :

Date :

Adresse :

Envoyez à Conscience Canada, 901-70 Mill Street, Toronto, ON M5A 4R1, ou à
Nos impôts pour la paix, 7009 Champagneur, Montréal, QC H3N 2J6

Rapport d'impôts pour la paix

Identification

Nom		
Adresse postale: App. n° et rue		
C.P.	R. R.	
Ville	Prov./Terr.	Code postal

Réservé à l'usage de l'ARC seulement – N'inscrivez rien ici

Reçu

Suite donnée

Date

Réponse envoyée

Copie au ministre des Finances

Directives: Veuillez lire attentivement les directives qui accompagnent ce formulaire avant de remplir **SOIT** la Partie A **OU** la Partie B **en signant et datant la déclaration qui s'applique à vous.**

Partie

Si vous remplissez la Partie A, veuillez retourner ou poster ce formulaire avec votre Déclaration de revenus et de prestations au Centre fiscal de votre région. Veuillez aussi remplir et découper le coupon de la page précédente et le poster à Conscience Canada ou à Nos impôts pour la paix.

A

- Je revendique le droit à la liberté de conscience garanti par la Charte canadienne des droits et libertés pour refuser de payer cette portion de mes impôts sur le revenu qui contribue à la préparation et à l'exécution de la guerre.
- Je m'objecte à ce que mes impôts soient conscrits pour défrayer ces guerres modernes qui requièrent davantage d'argent que de militaires.
- Je demande qu'on adopte une Loi créant un Fonds pour la paix qui serait contrôlé par le gouvernement et dans lequel la portion militaire de mes impôts pourrait être déposée.
- Je suis convaincuE que les initiatives pour construire la paix de manière non violente sont plus efficaces, moins coûteuses et elles n'offensent pas ma conscience ni ne bafouent mes droits fondamentaux.
- Veuillez s'il vous plaît reconnaître mon droit fondamental à exercer mon objection de conscience à la guerre en vous assurant qu'aucune partie de mes impôts ne sera utilisée à des fins militaires.

Signature : _____ **Date :** _____

Partie

Si vous remplissez la Partie B, veuillez retourner ou poster ce formulaire avec votre Déclaration de revenus et de prestations au Centre fiscal de votre région. Faites un chèque au montant déduit adressé au Fonds des impôts pour la paix que vous choisissez et envoyez-le à l'organisation correspondante.

B

- Je revendique le droit à la liberté de conscience garanti par la Charte canadienne des droits et libertés pour refuser de payer cette portion de mes impôts sur le revenu qui contribue à la préparation et à l'exécution de la guerre.
- Je m'objecte à ce que mes impôts soient conscrits pour défrayer ces guerres modernes qui requièrent davantage d'argent que de militaires.
- Je crois dans la nécessité de payer tous mes impôts, mais pour des raisons de conscience, je redirige \$_____ des impôts fédéraux que je dois pour l'année fiscale 2007 vers le *Fonds en fiducie de Conscience Canada* ou le *Fonds pour la paix de NIPP* jusqu'à ce qu'une loi me permette de placer cet argent dans un Fonds pour la paix contrôlé par le gouvernement. Ce montant représente soit le plein montant de la portion militaire de mes impôts (8,4% en 2007), soit une portion symbolique de celle-ci.
- Je suis convaincuE que les initiatives pour construire la paix de manière non violente sont plus efficaces, moins coûteuses et elles n'offensent pas ma conscience ni ne bafouent mes droits fondamentaux.
- Veuillez s'il vous plaît reconnaître mon droit fondamental à exercer mon objection de conscience à la guerre en vous assurant qu'aucune partie de mes impôts ne sera utilisée à des fins militaires.

Signature : _____ **Date :** _____

LA DÉCLARATION D'IMPÔTS POUR LA PAIX: Une déclaration d'objection aux impôts militaires

Certaines statistiques nous inspirent le sentiment que les priorités de l'humanité sont mal placées. Avec le tiers de ce que le monde dépense chaque année à des fins militaires, nous pourrions subvenir aux besoins humains de base et nous pourrions aussi nous attaquer au problème des changements climatiques ⁽¹⁾. Entre-temps, même un pays démocratique comme le Canada se retrouve impliqué dans une guerre et des violations des droits humains en Afghanistan, en Haïti, en Somalie et ailleurs. Nous pouvons contribuer à renverser la vapeur en réclamant que nos impôts servent directement à construire la paix à travers des initiatives non-violentes de maintien de la paix et en refusant de payer pour des dépenses militaires.

Les Forces canadiennes ont à leur service plusieurs personnes exceptionnelles désireuses de risquer leur vie pour améliorer celle des autres. Cependant, par nos impôts, nous entraînons ces gens à tuer. Le chef de l'état-major de la Défense du Canada, Rick Hillier, le dit de façon non-équivoque : « Nous sommes les Forces canadiennes, et notre travail est d'être capables de tuer des gens » ⁽²⁾.

On nous dit que cette guerre est faite pour une foule de bonnes raisons et qu'il est naïf de croire qu'il y a une autre option valable. Mais la non-violence, cette « force plus puissante », a été utilisée efficacement même contre des régimes meurtriers comme l'apartheid et les nazis. S'il y a quelque chose de naïf, c'est de croire que cette guerre est d'abord faite pour protéger des droits humains et pour promouvoir la paix et la démocratie. La guerre rapporte d'énormes profits en ventes d'armement, en prise de contrôle de ressources naturelles et en mainmises corporatives sur des territoires occupés. Les guerres d'aujourd'hui nous sont vendues comme des moyens de combattre le terrorisme, même si on s'aperçoit que la guerre engendre le terrorisme ⁽³⁾.

Nous pouvons apprendre à partir de l'exemple de ceux qui ont su résister non violemment à de grands maux, à partir de l'exemple de tous ces peuples qui ont boycotté le régime raciste d'apartheid jusqu'à Gandhi et son ami afghan Badshah Kahn. Ces gens nous apprennent que la non-violence est en fait la « force plus puissante » ⁽⁴⁾. La population afghane (et le Canada) seraient beaucoup plus en sécurité si nous suivions le conseil du Dr. Seddiq Weera « d'investir dans des pourparlers de paix à plusieurs niveaux, d'assister les partis politiques et de soutenir un programme de réconciliation nationale » en Afghanistan ⁽⁵⁾, ou de suivre la « troisième option » présentée par le Centre d'études pour la paix de l'Université McMaster ⁽⁶⁾ au gouvernement canadien portant sur une façon constructive de s'engager dans des pays déchirés par la guerre plutôt que de contribuer à accroître la violence.

Nous devons examiner nos priorités. Voici quelques faits qu'il vaut la peine de considérer :

- On estime qu'il coûterait \$430 par personne par année pour prévenir les effets les plus désastreux des changements climatiques en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre ⁽⁷⁾. Pendant ce temps, le Canada dépense plus de \$523 par personne par année à des fins militaires ⁽⁸⁾.
- Avec \$100, nous pourrions acheter 10 couvertures pour des réfugiés ou alors 10 grenades à main ⁽⁹⁾.
- En 1981, le Canada avait 1,149 membres de ses forces armées engagés dans des missions de maintien de la paix de l'ONU. En 2006, ce nombre avait été réduit à 56 ⁽¹⁰⁾.
- Le Canada est maintenant le 6^e plus grand fournisseur d'armes au monde ⁽¹¹⁾ alors que, parmi 22 pays donateurs de l'aide internationale au développement, il est passé du 6^e rang en 1995 au 17^e en 2000 ⁽¹²⁾.
- Le Canada se situe maintenant au 6^e rang au sein de l'OTAN en ce qui a trait aux dépenses militaires, alors que parmi les 41 nations industrialisées qui ont souscrit à des objectifs spécifiques dans l'accord de Kyoto, il se situe au 7^e rang de la fin. ⁽¹³⁾

Il est impossible d'atteindre une sécurité totale. Mais la non-violence est un choix efficace et éthique pour notre époque. S.v.p. consultez FAQ à www.consciencecanada.ca/questions ou Foire aux questions à www.nipp.ca pour poursuivre la réflexion sur des thèmes tels que les réponses non-violentes à la tyrannie et au génocide, et pour des informations sur ce qui arrive aux personnes qui redirigent la portion militaire de leurs impôts vers un fonds en fiducie pour la paix. Pour d'autres idées sur ce que vous pouvez faire, visitez www.consciencecanada.ca/you ou contactez-nous à l'adresse ci-dessous.

Joignez-vous à nous pour qu'un jour nous puissions arrêter de payer pour la guerre!

Les sources citées et les références complètes sont toutes disponibles en ligne sur le site de Conscience Canada ou Nos Impôts pour la paix

Conscience Canada

901-70 Mill Street, Toronto, ON M5A 4R1

❖ 416-203-1402

consciencecanada@shaw.ca

<http://www.consciencecanada.ca>



Nos impôts pour la paix

7009 Champagnour, Montréal, QC H3N 2J6

❖ 450-831-4631

nipp@nipp.ca

<http://www.nipp.ca>